

Communiqué de presse du 14 janvier 2021



Une nouvelle présidence paritaire pour le CTIP

Le 14 janvier 2021, Denis Laplane a été élu Président du CTIP à l'unanimité. Il succède à Djamel Souami (CFE-CGC), tandis que Dominique Bertrand (CFTC) le remplace à la Vice-présidence. L'occasion pour la présidence paritaire et le nouveau Conseil d'administration de renouveler son engagement de porter la voix singulière du CTIP et de ses adhérents.

Denis Laplane (Medef) et Dominique Bertrand (CFTC) ont été élus à l'unanimité Président et Vice-président du CTIP pour une durée de deux ans, conformément aux statuts qui prévoient une présidence alternée entre le collège Salariés et le collège Employeurs.

Denis Laplane est entré au Conseil d'administration du CTIP le 10 septembre 2019 en qualité de Vice-président. Membre du collège employeur et élu Medef, il est professionnellement très actif auprès des entreprises clientes de BNP Paribas, groupe dans lequel il a effectué l'intégralité de sa carrière.

« En tant que Président du CTIP et avec Dominique Bertrand, conformément aux orientations du Conseil d'administration, je veillerai tout particulièrement à promouvoir et défendre le contrat collectif résultant du dialogue social, qui est le meilleur moyen de protéger la santé des salariés, comme l'activité des entreprises. La crise actuelle a révélé l'importance de demeurer plus que jamais responsables et solidaires face aux nombreux défis qui nous attendent » a-t-il déclaré.

Dominique Bertrand (CFTC) siégeait déjà au Bureau du Conseil d'administration du CTIP en tant que Secrétaire, au sein du Collège Salariés. Administrateur de la CAPSSA et du CTIP depuis 20 ans, il a effectué toute sa carrière à la Caisse d'allocations familiales de la Moselle. Au sein de la CFTC, il a notamment été Secrétaire Confédéral chargé de la Prévoyance et de la Mutualité de 2010 à 2019. Il est également maire de Bazoncourt, en Moselle.

« Aux côtés de Denis Laplane, je souhaite mettre à profit mon expérience d'administrateur d'institution de prévoyance pour porter la voix des institutions de prévoyance et des groupes paritaires, qui ont été au rendez-vous en 2020 face à la crise, pour protéger les salariés et les entreprises, et qui sauront sans nul doute l'être durant ces prochaines années » a-t-il indiqué.

Le Conseil d'administration du CTIP a été en partie renouvelé. Sa nouvelle composition est disponible sur le [site internet du CTIP](#).



À PROPOS DU CTIP

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent 13 millions de personnes, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 38 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

Contact presse

Miriana Clerc

Tél. : 06 74 19 20 50

Courriel : clerc@ctip.asso.fr

www.ctip.asso.fr